

INFORMATION AUX PORTEURS



asset
management

INNOVER
POUR LA
PERFORMANCE

27.12.2019 – CPR Focus Inflation : CREATION DE PART « PM » :

A compter du **27/12/2019**, une nouvelle catégorie de part dénommée « **PM** », non soumise à l'agrément de l'AMF, sera créée sur votre FCP :

Les caractéristiques de la part « **PM** » seront les suivantes :

Code ISIN part PM	FR0013462520
Souscripteurs concernés	Part strictement réservée à la gestion sous mandat des entités du groupe Crédit Agricole
Valeur liquidative d'origine	100 euros
Montant minimum de souscription	Une fraction de part
Montant minimum des souscriptions ultérieures	Une fraction de part
Commissions de souscription non acquise au FCP	10 %
Commission de rachat non acquise au FCP	N/A
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	0.90% TTC maximum de l'actif net
Commission de surperformance	20 % annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence plafonnée à 1%
Commission de mouvement	- 0,02 % TTC du montant de la transaction sur les achats et ventes d'obligations et autres titres de créance. - de 10 à 50 € par transaction pour les autres types d'opérations.
Affectation des sommes distribuables : ✓ Résultat net ✓ Plus-values nettes réalisées	Capitalisation Capitalisation

90, BOULEVARD PASTEUR
CS 61595
75730 PARIS CEDEX15

T 01 53 15 70 00

W WWW.CPR-AM.COM

Les autres caractéristiques des Fonds demeurent inchangées.

Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les derniers rapports annuels et semestriels et les statuts peuvent être obtenus sur simple requête et gratuitement auprès du représentant suisse de la SICAV.

Représentant en Suisse CACEIS (Switzerland) SA, 35 Route de Signy, CH-1260 Nyon
Banque chargée du Service de paiement en Suisse CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse, route
de Signy 35, CH-1260 Nyon.

Votre conseiller se tient à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire.